Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_04A-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 5
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_04A-DE

2026-09-24-04 Grille tarifaire – Jean Moulin

En cas de décision de reprise en régie des activités du site Jean Moulin, il convient d'arrêter une grille tarifaire des activités facturées aux particuliers. Il est proposé au conseil de maintenir les tarifs appliqués par l'A3JM dans un premier temps pour que les réservations déjà faites auprès de l'association pour une date ultérieure au 1er octobre 2026 soient inchangées et pour laisser à la collectivité le temps de prendre ses marques sur le fonctionnement du site avant de proposer des évolutions.

La seule modification proposée est de faire évoluer le tarif de la nuitée pour les chambres individuelles de dortoir afin de rendre plus attractif le tarif des chambres doubles de dortoir.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide la grille tarifaire annexée pour organiser les activités du site Jean Moulin à compter du 01/10/2026 ;
Autorise le Président à facturer de manière forfaitaire ou au ratio selon les cas ;
Autorise le Président à facturer avec acompte ou dans la globalité en amont de la prestation ou dans la globalité à posteriori de la prestation.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Florent LARDIC

Date de mise en ligne : le 1er octobre 2026